

**Article 2 :** La répartition entre les organismes de protection sociale de la dotation globale prévue à l'article 1er du présent arrêté est ventilée comme suit :

- R.U.A.M.M : 3 223 558 901 F CFP,
- Province Sud : 521 400 079 F CFP,
- Province Nord : 212 390 352 F CFP,
- Province des îles Loyauté : 72 099 295 F CFP.

**Article 3 :** Hormis les dispositions prévues à l'article 14 de la délibération modifiée n° 425 du 12 août 1993 susvisée, des arrêtés complémentaires pourront modifier le montant de la dotation globale de financement, notamment en fonction de la mise en œuvre effective des mesures spécifiques nouvelles :

- dans la limite des enveloppes prévues à l'article 1er et,
- conformément aux répartitions prévues à l'article 2.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié au centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,*  
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement  
chargé de la santé, de la jeunesse et  
des sports*  
VALENTINE EURISOUKE

**Arrêté n° 2017-277/GNC du 17 janvier 2017 relatif à la dotation globale de financement allouée au centre hospitalier du Nord (C.H.N.) pour l'exercice 2017 et à la participation supportée par chacun des organismes de protection sociale concernés**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 425 du 12 août 1993 relative au financement des établissements publics territoriaux d'hospitalisation ;

Vu la délibération modifiée n° 46 du 21 décembre 1999 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement du centre hospitalier du Nord ;

Vu la délibération n° 196 du 15 décembre 2016 relative au taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières pour l'année 2017 ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2015 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1<sup>er</sup> avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1<sup>er</sup> avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'avis de la commission inter-organismes en date du 23 décembre 2016,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** La dotation globale prévisionnelle de financement du centre hospitalier du Nord est arrêtée à un milliard neuf cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent soixante mille francs CFP (1 985 960 000 F CFP) pour l'exercice 2017.

Elle correspond au financement de la reconduction à moyens constants, soit un milliard neuf cent quatre-vingt-cinq millions neuf cent soixante mille francs CFP (1 985 960 000 F CFP).

**Article 2 :** La répartition entre les organismes de protection sociale de la dotation globale prévue à l'article 1er du présent arrêté est ventilée comme suit :

- R.U.A.M.M : 1 588 768 000 F CFP,
- Province Nord : 397 192 000 F CFP.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié au centre hospitalier du Nord, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,*  
PHILIPPE GERMAIN

*Le membre du gouvernement  
chargé de la santé, de la jeunesse et  
des sports*  
VALENTINE EURISOUKE

**Arrêté n° 2017-279/GNC du 17 janvier 2017 relatif à la fixation des tarifs et à la facturation des prestations fournies par le centre hospitalier territorial (C.H.T.) Gaston Bourret pour l'exercice 2017**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 114 du 3 août 1978 portant création d'un établissement public dénommé centre hospitalier territorial Gaston Bourret ;

Vu la délibération modifiée n° 425 du 12 août 1993 relative au financement des établissements publics territoriaux d'hospitalisation ;

Vu la délibération n° 196 du 15 décembre 2016 relative au taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières pour l'année 2016 ;

Vu la délibération n° 34 du 22 décembre 2014 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2015-26D/GNC du 3 avril 2014 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et du contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2015-4082/GNC-Pr du 1<sup>er</sup> avril 2015 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-4084/GNC-Pr du 1<sup>er</sup> avril 2015 constatant la prise de fonctions du président et du vice-président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-5972/GNC-Pr du 3 juin 2015 constatant la fin de fonctions de M. André-Jean Léopold et la prise de fonctions de Mme Hélène Iékawé en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2015-7760/GNC-Pr du 10 juillet 2015 constatant la fin de fonctions de Mme Sonia Backès et la prise de fonctions de Mme Isabelle Champmoreau en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2016-3856/GNC-Pr du 25 avril 2016 constatant la fin de fonctions de M. Thierry Cornaille et la prise de fonctions de M. Philippe Dunoyer en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 81-629/CG du 18 décembre 1981 relatif à l'organisation de l'établissement public centre hospitalier territorial Gaston Bourret ;

Vu l'avis de la commission inter-organismes du 23 décembre 2016,

**A r r ê t e :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les tarifs des prestations fournies par le centre hospitalier territorial Gaston Bourret sont fixés comme suit pour l'exercice 2017 :

## **I - HOSPITALISATION COMPLETE**

### **A – Soins intensifs**

Service de réanimation polyvalente

Service des soins intensifs

Unité de soins intensifs de cardiologie (USIC)

Néonatalogie (couveuses)

1) du 1<sup>er</sup> au 30<sup>ème</sup> jour

426 700 F CFP/ jour

2) à partir du 31<sup>ème</sup> jour

148 900 F CFP/ jour

### **B – Services chirurgicaux**

Régime commun

137 600 F CPF / jour

### **C – Services médicaux**

Régime commun

116 400 F CFP / jour

### **D – Régime particulier**

10 000 F CFP / jour

Majoration pour chambre individuelle dans un service chirurgical (section B) ou médical (section C), à la demande expresse du patient hospitalisé.

L'hospitalisation momentanée en régime particulier, pour des raisons indépendantes de la volonté du malade, ne donne pas lieu à majoration.

*N.B. : Les séances de dialyse, de chimiothérapie, d'échange plasmatique, de traitements par oxygénothérapie hyperbare seront facturées en plus du tarif journalier d'hospitalisation si elles sont effectuées au cours d'une hospitalisation complète.*

## **II - HOSPITALISATION INCOMPLETE**

**Hospitalisation de jour**

70 100 F CFP / jour

**Hospitalisation de chirurgie ambulatoire**

89 200 F CFP / jour

*N.B. : Les examens de scanner, les traitements par oxygénothérapie hyperbare et d'I.R.M. seront facturés en plus du tarif d'hospitalisation incomplète, ainsi que les caryotypes sanguins et foetaux (cf. IX, A)*

### **III - FORFAIT I.V.G. MEDICAMENTEUSES (comprenant la consultation initiale comportant la prise de Miffee (générique du Mifégyne) et l'échographie de contrôle)**

20 900 F CFP

### **IV - SEANCE D'HEMODIALYSE**

59 700 F CFP

### **V - SEANCE DE CHIMIOOTHERAPIE**

70 300 F CFP

### **VI - ECHANGE PLASMATIQUE**

225 900 F CFP

## **VII - ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION (A.M.P.)**

**Ponction sous anesthésie générale**

Forfait salle opération (F.S.O.)	(41 + 25) x 791 F CFP
Forfait surveillance	20 000 F CFP

**VIII - FORFAIT SALLE D'OPERATION**

Forfait salle opération (F.S.O.)	Lettre clé (K ou KC) x 791 F CFP
----------------------------------	----------------------------------

**IX – TARIFICATION DES CONSULTATIONS ET SOINS EXTERNES****A – Selon nomenclature**

Les actes médicaux et paramédicaux effectués au centre hospitalier territorial Gaston Bourret donnent lieu à paiement en fonction :

- d'une part de leur coefficient prévu dans la nomenclature générale des actes professionnels des médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et auxiliaires médicaux,
- d'autre part des valeurs des lettres clés applicables en secteur libéral, conformément aux conventions conclues entre les organismes de protection sociale et les professions de santé concernées.

**B – Hors nomenclature**

**B1 – Forfait technique scanographe** 17 400 F CFP

**B2 – Forfait technique d'imagerie par résonance magnétique (IRM)** 32 100 F CFP

**B3 – Forfait de prise en charge médicale des traitements par oxygénothérapie hyperbare (OHB / séance) facturé dans tous les cas d'hospitalisation complète, incomplète et à titre externe à la suite d'une hospitalisation** 55 000 F CFP

**B4 – Tarifs relatifs à l'activité d'implantation cochléaire :**  
 Bilan pré-implantation 212 000 F CFP  
 Séance de réglage avec bilan orthophonique 58 000 F CFP  
 Séance de réglage sans bilan orthophonique 45 500 F CFP

**X – GROS APPAREILLAGE**

Fournitures à facturer :

- à titre externe,
- en plus du tarif journalier s'il y a hospitalisation complète ou incomplète.

**A – Consommables**

**A1 – Consommables pour la radiologie interventionnelle**

Kit d'angioplastie	59 000 F CFP
Kit d'athérectomie rotablator	233 000 F CFP
Kit de drainage	41 000 F CFP
Kit d'embolisation	85 800 F CFP
Kit d'embolisation pour varicocèle	43 000 F CFP
Kit d'installation de stent biliaire	195 400 F CFP
Kit discogel pour hernie discale	130 000 F CFP
Kit de gastrostomie percutanée	42 000 F CFP
Kit lasso	84 000 F CFP
Kit pour neurothrombectomie	145 000 F CFP
Kit de cimentoplastie	56 600 F CFP

Kit de biopsie osseuse 42 700 F CFP

**A2 – Consommables pour la cardiologie**

Ballon actif de coronarographie 210 000 F CFP  
 Ballon de contre pulsion 212 300 F CFP  
 Ballon de Inoue 330 000 F CFP  
 Ballon de valvuloplastie 138 600 F CFP  
 Guide de pression FFR 124 000 F CFP  
 Kit comissurotomie mitrale 176 000 F CFP  
 Kit de coronarographie 50 000 F CFP  
 Kit électrophysiologie exploration diagnostique 82 000 F CFP  
 Kit électrophysiologie ablation 137 100 F CFP  
 Kit plasmablaide 53 900 F CFP

**A3 – Consommables pour la chirurgie viscérale**

Aiguille de ponction 52 800 F CFP  
 Ballon de Bakri 42 900 F CFP  
 Ballonet d'extraction de calcul 35 300 F CFP  
 Bouton de Chait 82 500 F CFP  
 Ecarteur de Lone star 44 000 F CFP  
 Kit de coelioscopie 32 000 F CFP  
 Pince hémostatique à ultrason 87 000 F CFP  
 Pince ligasure 70 600 F CFP  
 Sphincterotome 93 300 F CFP  
 Kit Novasure 177 600 F CFP

**A4 – Consommables pour la chirurgie ophtalmologique**

Anneau de Malyugin 25 000 F CFP  
 Colorant ILM Blue 10 000 F CFP le flacon  
 Kit de vitrectomie 103 800 F CFP  
 Pack cataracte 21 500 F CFP

**A5 – Consommables pour la chirurgie ORL**

Canule parlante 58 900 F CFP  
 Ciseaux ultracision ORL 78 600 F CFP

Consommables pour implant cochléaire :

- Aimant 5 800 F CFP  
 - Antenne 16 000 F CFP  
 - Batterie rechargeable 26 700 F CFP  
 - Câble adaptateur boîtier 16 000 F CFP  
 - Câble antenne 14 000 F CFP  
 - Cache micro et applicateur 4 200 F CFP  
 - Corne d'oreille 6 000 F CFP  
 - Forfait de prestations (réparation, révision, nettoyage) hors pièces 36 000 F CFP  
 - Malette de protection 3 200 F CFP  
 - Pastille de déshumidification 800 F CFP  
 - Piles boîte de 6 1 000 F CFP  
 - Processeur de son 1 104 000 F CFP  
 - Unité de commande 107 000 F CFP  
 - Verrou de micro/mic lock 3 200 F CFP

**A6 – Consommables pour la chirurgie orthopédique**

Kit d'arthroscopie implant épaule 70 800 F CFP  
 Kit de dérivation ventriculaire externe 151 000 F CFP

Kit de monitoring de la pression intracrânienne	126 500 F CFP
Kit de monitoring des nerfs en per opératoire	100 000 F CFP
Ostéotome ultrasonique	99 100 F CFP
Pince de transcollation	72 000 F CFP
Set de stimulation nerveuse rachis	101 950 F CFP
Système RIA	143 000 F CFP

**A7 – Consommables pour la chirurgie vasculaire**

Cathéter de thermofusion	57 200 F CFP
Devalvuleur de chevalier	123 600 F CFP
Cathéter ballon périphérique avec principe actif	146 500 F CFP

**A8 – Consommables pour endoscopie digestive**

Ballonnet d'achalasia	74 400 F CFP
Ballonnet de dilatation biliaire	73 000 F CFP
Vidéo capsule du grêle	95 400 F CFP

**A9 – Consommables pour dialyse**

Cathéter de dialyse	56 600 F CFP
---------------------	--------------

**B – Prothèses diverses****B1 – Implants cardiaques***Stimulateur cardiaque + sonde d'entraînement :*

Simple chambre	481 500 F CFP
Simple chambre multiprogrammable à fréquence asservie	574 600 F CFP
Double chambre	576 600 F CFP
Double chambre multiprogrammable à fréquence asservie	763 000 F CFP
Triple chambre	893 000 F CFP
Triple chambre multiprogrammable à fréquence asservie	1 271 000 F CFP
Défibrillateur simple chambre	2 264 800 F CFP
Défibrillateur double chambre	2 762 900 F CFP
Défibrillateur triple chambre	3 978 200 F CFP
Moniteur ECG implantable	352 000 F CFP
Transmetteur pour moniteur ECG implantable	242 000 F CFP
Transmetteur associé à un défibrillateur simple ou double chambre	156 500 F CFP
Transmetteur associé à un défibrillateur triple chambre	176 000 F CFP

**B2 – Implants ophtalmiques**

Anneau capsulaire pour aniridie	109 000 F CFP
Cristallin artificiel	34 000 F CFP
Dispositif de filtration pour glaucome	94 200 F CFP
Implant toric	64 700 F CFP
Prothèse oculaire	40 000 F CFP
Plancher orbitaire	45 000 F CFP

**B3 – Implants ORL**

Endoprothèse trachéale rigide	122 000 F CFP
Implant cochléaire	2 944 000 F CFP
Implants de reconstruction de mandibule	273 000 F CFP
Implant phonatoire	38 000 F CFP
Matériel d'ostéosynthèse résorbable	196 900 F CFP
Ostéosynthèse ORL (2 plaques, 8 vis)	54 000 F CFP
Piston ORL	34 100 F CFP
Set de stimulation nerveuse	61 400 F CFP
Stent endo trachéal couvert	137 500 F CFP

Stent endo trachéobronchique	147 000 F CFP
Substitut osseux dentaire	56 600 F CFP
Vis à compression	34 300 F CFP

**B4 – Implants gastriques**

Bouton de gastrostomie	46 600 F CFP
Endoprothèse oesophagienne	158 000 F CFP
Ligateur varices oesophagiennes	130 800 F CFP
Triclip d'endoscopie digestive	46 900 F CFP

**B5 – Implants orthopédiques + traumatiques**

Agrafe de rachis	53 700 F CFP
Cages cervicales	105 000 F CFP
Clou centromédullaire EXPERT	82 000 F CFP
Clou centromédullaire PFNA	110 300 F CFP
Clou humérus	60 000 F CFP
Clou supracondylien	48 600 F CFP
Cotyle de reprise double mobilité	316 000 F CFP
Derme artificiel	1 500 F CFP le cm <sup>2</sup>
Fixateur externe	181 500 F CFP
Fixateur externe poignet	122 700 F CFP
Implant cervical voie antérieure	155 000 F CFP
Implant cervical voie postérieure	192 000 F CFP
Implant de cotyle fémoral	184 000 F CFP
Implant dure-mère	42 000 F CFP
Implant (plaque + 6 vis titane) ostéo synthèse LCP	80 400 F CFP
Implant kyphoplastie membre inférieur	460 000 F CFP
Implant kyphoplastie rachis	630 000 F CFP
Implant rachidien avec cage	350 900 F CFP
Implant rachidien dorsal	192 000 F CFP
Implant rachidien long montage	351 400 F CFP
Implant rachis voie postérieure mini invasif	193 300 F CFP
Kit de disjonction acromio-claviculaire	70 000 F CFP
Ligament artificiel	147 000 F CFP
Ligapass	69 000 F CFP
Matériel d'ostéosynthèse	65 000 F CFP
Plaque en 8 et 4 vis	88 700 F CFP
Plaque de poignet et 6 vis (VA LCP)	108 500 F CFP
Plaque de valgisation	70 000 F CFP
Prothèse articulaire de genou	611 700 F CFP
Prothèse charnière de genou	709 500 F CFP
Prothèse coude	138 000 F CFP
Prothèse de reconstruction tige+ cotyle	514 200 F CFP
Prothèse épaule	310 000 F CFP
Prothèse intermédiaire de hanche	267 000 F CFP
Prothèse totale de hanche anatomique céramique	394 600 F CFP
Prothèse totale de hanche anatomique PE	323 800 F CFP
Prothèse totale de hanche double mobilité	475 000 F CFP
Prothèse totale de reconstruction du genou	514 200 F CFP
Prothèse unicompartmentale du genou	224 000 F CFP
Système micro suture vasculaire automatique	31 600 F CFP
Tige fémorale	256 900 F CFP
Vis ligamentaire résorbable	42 200 F CFP
Vis plaque DHS	48 000 F CFP

**B6 – Implants vasculaires**

Chambre à cathéter implantable	36 500 F CFP
Endoprothèse	1 500 000 F CFP
Implant de pose filtre cave	180 000 F CFP
Prothèse biosynthétique	372 300 F CFP
Prothèse vasculaire	140 000 F CFP
Stent vasculaire couvert périphérique	405 000 F CFP
Stent vasculaire périphérique	150 000 F CFP
Endoprothèse fenêtrée ou sur mesure	4 207 000 F CFP

**B7 – Coronarographie**

Stent biorésorbable	200 500 F CFP
Stent coronarien actif	167 500 F CFP
Stent coronarien nu	99 000 F CFP
Stent donneur de NO	143 300 F CFP

**B8 – Implants viscéraux**

Applicateur d'agrafes d'endochirurgie	40 000 F CFP
Bandelette de soutènement sous-urétral	47 600 F CFP
Electrode de radiofréquence	183 300 F CFP
Gel anti adhérence biorésorbable	28 600 F CFP
Implant biface	97 000 F CFP
Implant mammaire	71 300 F CFP
Implant pour stérilisation tubaire	126 700 F CFP
Pince bariatrique (1 pince + 8 recharges)	138 000 F CFP
Pince de suture mécanique pour anastomose circulaire	55 000 F CFP
Pince de suture pour résection et anastomose (applicateur rechargeable + un chargeur)	58 000 F CFP

**B9 – Implants neurovasculaires**

Dispositif de revascularisation Capture	543 000 F CFP
Dispositif de revascularisation Solitaire	565 000 F CFP

**XI – TARIFICATION DES LABORATOIRES DE BIOLOGIE MEDICALE****A – Selon nomenclature**

Les actes et analyses de biologie médicale effectués par le centre hospitalier territorial Gaston Bourret au profit des patients externes et des collectivités territoriales et de leurs établissements donnent lieu à paiement en fonction :

- d'une part, de leur coefficient prévu dans la nomenclature des actes de biologie médicale,
- d'autre part, des valeurs des lettres clés des tarifs conventionnels appliqués par les organismes de protection sociale et les collectivités territoriales.

**B – Hors nomenclature**

Toxoplasmose diagnostic moléculaire PCR :

- Sang	11 600 F CFP
- Biopsie	11 600 F CFP
- LBA	11 600 F CFP
- LCR	11 600 F CFP

Calcium Ionisé	2 900 F CFP
Acides biliaires	4 500 F CFP
Cystatine C	2 900 F CFP

Homocystéine	6 600 F CFP
Chaines légères libres lambda	4 400 F CFP
Chaines légères libres kappa	4 400 F CFP
Temps d'occlusion (PFA100)	2 250 F CFP
Résistance à la protéine C	4 100 F CFP
Facteur Willebrand - Antigène	2 100 F CFP
Temps de thrombine	2 000 F CFP
Activité Anti Xa lors d'un traitement par Rivaroxaban	4 000 F CFP
Dosage du Pradaxa (Dabigatran)	4 000 F CFP
Activité anti Xa lors d'un traitement par Orgaran	4 000 F CFP
Complexes solubles	2 200 F CFP
Screening toxicologique par HPLC (sang)	35 000 F CFP
Recherche rapide de toxiques dans l'urine (dépistage immunochimique)	10 000 F CFP
Recherche et dosage d'un stupéfiant dans les cheveux par segment	15 600 F CFP
Screening toxicologique par HPLC (urines)	35 000 F CFP
Cholinestérases plasmatiques	2 650 F CFP
Recherche et dosage des sédatifs dans le sang ou dans l'urine par HPLC/MS ou GC/MS	56 700 F CFP
Ag solubles : méningo, pneumocoque, H. influenzae, Strepto B, E. coli K1	4 160 F CFP
Ag solubles : méningo, pneumocoque, H. influenzae, Strepto B, E. coli K2	4 160 F CFP
Chikungunya PCR	7 800 F CFP
Chlamydiae pneumoniae PCR	5 200 F CFP
Entérobactérie productrice de carbapénémase (EPC) par PCR	19 760 F CFP
Entérocoque résistance à la vancomycine (ERV) par PCR	19 760 F CFP
Entérovirus PCR	26 000 F CFP
Evaluation des sous-populations lymphocytaires B (CD19/CD20)	9 100 F CFP
Evaluation des sous-populations lymphocytaires NK (CD16/CD56)	12 070 F CFP
Gonocoque (Neisseria gonorrhoeae) PCR	7 800 F CFP
Grippe A, B, H1N1pdm RT-PCR	20 800 F CFP
Mycoplasma pneumoniae PCR	13 000 F CFP
Mycoplasmes uro-génitaux (M. hominis et Ureaplasma urealyticum) sérologie	2 600 F CFP
Neisseria meningitidis PCR	20 800 F CFP
Pneumocoque PCR	20 800 F CFP
Staphylococcus aureus : Recherche du gène PVL par PCR	20 800 F CFP
Toxoplasmose avidité des IgG	3 150 F CFP
Varicelle - Zona (VZV) PCR	20 800 F CFP
Zika Sérologie (IgM+ IgG)	7 800 F CFP
Quantiféron	16 000 F CFP
Zika RT-PCR	10 400 F CFP
Mycoplasma genitalium PCR	8 400 F CFP
Trichomonas vaginalis PCR	8 400 F CFP

## XII - PRODUITS ET ANALYSES DU SERVICE DE TRANSFUSION SANGUINE

Ces produits seront facturés :

- à titre externe,
- hors frais de transports,
- à titre exceptionnel et après accord préalable des caisses en plus du tarif journalier d'hospitalisation, si hospitalisation complète ou incomplète.

Les médicaments coûteux dérivés du sang et assimilés (chapitre C) seront facturés à titre externe, et si hospitalisation (complète ou incomplète), en plus du tarif journalier d'hospitalisation et hors frais de transport.

Les tissus humains (chapitre F) seront facturés à titre externe, et si hospitalisation (complète ou incomplète), en plus du tarif journalier d'hospitalisation et hors frais de transport.

## LES PRODUITS DU S.T.S.

### A – Produits sanguins labiles

<b>A1 – Sang total</b>	32 200 F CFP
<b>A2 – Concentré de globules rouges déleucocyté</b>	59 700 F CFP
<b>A3 – Plasma frais congelé avec réduction du risque viral</b>	
A31 – Plasma Frais Congelé Sécurisé par Quarantaine	11 750 F CFP
A32 – Plasma Frais Congelé d'Aphérèse Viro-Atténué SD	21 200 F CFP
A33 – Plasma Frais Congelé d'Aphérèse Sécurisé par Quarantaine	21 200 F CFP
A34 – Plasma Frais Congelé d'Aphérèse Inactivé par Amotosalem	21 950 F CFP
<b>A4 – Concentré plaquettaire</b>	
A41 – Concentré de Plaquettes Standard	11 550 F CFP
A42 – Concentré de Plaquettes d'Aphérèse Déleucocyté (l'unité de $0,5 \times 10^{11}$ )	18 100 F CFP
A43 – Concentré de plaquettes d'Aphérèse Déleucocyté Inactivé par Amotosalem, l'unité de $0,5 \times 10^{11}$	19 750 F CFP
<b>A5 – Majoration pour transformation</b>	
A51 – Mélange de Concentré de Plaquettes Standard (part fixe + 2 unités)	6 100 F CFP
A52 – Mélange de Concentré de Plaquettes Standard (unité supplémentaire)	650 F CFP
A53 – Déleucocyté (applicable sur A71 et A72)	13 100 F CFP
A54 – Déleucocyté (applicable sur A51)	13 100 F CFP
A55 – Déplasmatisé	16 550 F CFP
A56 – Réduction en volume	6 700 F CFP
A57 – Reconstitution du sang à usage pédiatrique	6 700 F CFP
<b>A6 – Majoration pour qualification</b>	
A61 – Phénotypé Rhésus-Kell	1 750 F CFP
A62 – Phénotypé étendu	4 850 F CFP
A63 – CMV négatif	5 950 F CFP
<b>A7 – Transfusion autologue programmée</b>	
A71 – Forfait pour 1 Concentré Globulaire + 1 PFC Autologues	66 700 F CFP
A72 – Forfait pour Concentrés Globulaires Autologues d'Erythraphérèse	107 100 F CFP

### B – Médicaments dérivés du sang et assimilés

<b>B1</b> – Albumine à 20% ou 4% (le gramme)	510 F CFP
<b>B2</b> – Immunoglobulines anti-D 200 µg (l'ampoule de 2 ml/200µg)	10 000 F CFP
<b>B3</b> – Immunoglobulines anti-D 300µg (l'ampoule 2 ml/300µg)	11 500 F CFP
<b>B4</b> – Immunoglobulines anti-HBs (le ml)	28 850 F CFP
<b>B5</b> – Immunoglobulines antitétanique (l'ampoule de 2 ml)	4 100 F CFP
<b>B6</b> – Colle biologique (le ml)	15 000 F CFP
<b>B7</b> – Colle biologique sur support collagène (l'éponge hémostatique de 9,5x 4,8 cm)	38 000 F CFP
<b>B8</b> – Colle biologique sur support collagène (les 2 éponges hémostatiques de 4,8x 4,8 cm)	38 000 F CFP
<b>B9</b> – Immunoglobuline anti-varicelle (25 UI/ml-5 ml)	38 600 F CFP

### C – Médicaments coûteux dérivés du sang et assimilés

**Facteurs de coagulation**

<b>CF1</b> – Facteur VII de Coagulation Humain (l'unité internationale)	200 F CFP
<b>CF2</b> – Facteur VII activé de Coagulation Recombinant (le mg)	93 000 F CFP
<b>CF3</b> – Facteur VIII de Coagulation Humain (l'unité internationale)	120 F CFP
<b>CF4</b> – Facteur VIII de Coagulation Recombinant (l'unité internationale)	120 F CFP
<b>CF5</b> – Facteur Willebrand Humain (l'unité internationale)	160 F CFP
<b>CF6</b> – Facteur Willebrand et Facteur VIII de coagulation Humains (l'unité internationale)	190 F CFP
<b>CF7</b> – Facteur de Coagulation court-circuitant l'inhibiteur du Facteur VIII (l'unité internationale)	180 F CFP
<b>CF8</b> – Facteur IX de Coagulation Humain (l'unité internationale)	120 F CFP
<b>CF9</b> – Facteur IX de Coagulation Recombinant (l'unité internationale)	120 F CFP
<b>CF10</b> – Facteur XI de Coagulation Humain (l'unité internationale)	350 F CFP
<b>CF11</b> – Complexe Prothrombique Humain (l'unité internationale)	60 F CFP
<b>CF12</b> – Antithrombine Humaine (l'unité internationale)	80 F CFP
<b>CF13</b> – Protéine C Humaine (l'unité internationale)	270 F CFP
<b>CF14</b> – Protéine C activée Recombinante (le mg)	6 900 F CFP
<b>CF15</b> – Fibrinogène inactivé S.D. (le flacon de 1,5 g)	125 000 F CFP
<b>CF16</b> – Inhibiteur direct de la thrombine	37 000 F CFP
<b>CF17</b> – Facteur XIII de Coagulation Humain (l'unité internationale)	110 F CFP

**Immunoglobulines**

<b>CI1</b> – Immunoglobuline Humaine Normale (intraveineuse) (le gramme)	5 500 F CFP
<b>CI2</b> – Immunoglobuline Humaine Normale (sous-cutané) (le gramme)	6 500 F CFP
<b>CI3</b> – Immunoglobuline Humaine de l'Hépatite B I-V (le flacon de 5000 UI/100 ml)	160 000 F CFP

**Autres**

<b>CA1</b> – Alpha-1 Anti-Trypsine Humaine (le flacon 1g/30 ml)	72 000 F CFP
<b>CA2</b> – Concentré d'Inhibiteur de la C1 estérase d'origine humaine (le flacon 500 UI/10 ml)	73 000 F CFP

**D – Fournitures**

<b>D1</b> – Carte pour contrôle pré-transfusionnel (l'unité)	500 F CFP
<b>D2</b> – Transfuseur pour produit labile (l'unité)	210 F CFP
<b>D3</b> – Poche de prélèvement pour hémodilution (l'unité)	1 000 F CFP
<b>D4</b> – Poche de prélèvement pour saignée (l'unité)	900 F CFP
<b>D5</b> – Témoin de chaîne du froid (l'unité)	300 F CFP

**E – Actes**

<b>E1</b> – Saignée	CS
<b>E2</b> – Epuration de leucocytes	197 000 F CFP
<b>E3</b> – Aphérèse érythrocytaire thérapeutique	120 000 F CFP

**F – Tissus humains**

<b>F1</b> – Allogreffe de veine saphène	210 000 F CFP
<b>F2</b> – Allogreffe de cornée	262 000 F CFP
<b>F3</b> – Allogreffe scléral	57 500 F CFP

**LES ANALYSES DU LABORATOIRE HLA**

La facturation des analyses HLA ne concerne que les patients receveurs.

**Typage HLA**

Typage des antigènes HLA, classe I (A, B)	43 500 F CFP
Typage des antigènes HLA, classe II (DR, DQ)	43 500 F CFP

**Recherche d'anticorps anti-HLA**

Dépistage Ac classes I+II Luminex	27 200 F CFP
Identification Ac classe 1 Haute Définition Luminex (AG permis classe 1)	57 300 F CFP
Identification Ac classe 2 Haute Définition Luminex (AG permis classe 2)	57 300 F CFP
Cross match	46 200 F CFP

**XIII - MEDICAMENTS COÛTEUX**

Les médicaments coûteux seront facturés dans tous les cas :

- à titre externe,
- en plus du tarif journalier si hospitalisation (complète ou incomplète).

**A – ANTICANCEREUX**

Abraxane 100 mg injectable	37 300 F CFP le flacon
Adcetris 50 mg injectable	470 000 F CFP le flacon
Afinitor 5 mg comprimé	13 900 F CFP le comprimé
Afinitor 10 mg comprimé	19 750 F CFP le comprimé
Alimta (Pemetrexed) 100 mg injectable	34 800 F CFP le flacon
Alimta (Premetexed) 500 mg injectable	168 600 F CFP le flacon
Avastin 100 mg injectable	33 600 F CFP le flacon
Avastin 400 mg injectable	123 600 F CFP le flacon
Belustine (lomustine) 40 mg gélule	4 000 F CFP la gélule
Caelyx 20 mg injectable	58 300 F CFP le flacon
Caelyx 50 mg injectable	145 700 F CFP le flacon
Dacogen 50 mg injectable	179 000 F CFP le flacon
Endoxan (cyclophosphamide) 500 mg injectable	2 100 F CFP le flacon
Endoxan (cyclophosphamide) 1000 mg injectable	3 900 F CFP le flacon
Erbix 5mg/ml 100 ml injectable	127 800 F CFP le flacon
Erbix 5mg/ml 20 ml injectable	25 500 F CFP le flacon
Farydak 15 mg gélule	98 000 F CFP la gélule
Farydak 20 mg gélule	98 000 F CFP la gélule
Fludara (fludarabine) 50 mg injectable	2 000 F CFP le flacon
Fludara (fludarabine) 10 mg comprimé	4 150 F CFP le comprimé
Gemzar (gemcitabine) 1000 mg injectable	1 500 F CFP le flacon
Gemzar (gemcitabine) 2000 mg injectable	2 500 F CFP le flacon
Giotrif 20 mg comprimé	10 150 F CFP le comprimé
Giotrif 30 mg comprimé	10 150 F CFP le comprimé
Giotrif 40 mg comprimé	10 150 F CFP le comprimé
Glivec 100 mg comprimé	2 800 F CPF le comprimé
Glivec 400 mg comprimé	11 000 F CFP le comprimé
Halaven 0.88 mg/2ml injectable	49 800 F CFP le flacon
Herceptin 150 mg injectable	67 600 F CFP le flacon
Herceptin 600 mg injectable	185 700 F CFP le flacon
Holoxan (ifosfamide) 1000 mg injectable	3 500 F CFP le flacon
Hycamtin ou Potactasol (topotécan) 4 mg injectable	2 000 F CFP le flacon
Iclusig 15 mg comprimé	15 500 F CFP le comprimé

Iclusig 45 mg comprimé	31 000 F CFP le comprimé
Imbruvica 140 mg gélule	10 100 F CFP la gélule
Imnovid 1 mg gélule	60 000 F CFP la gélule
Imnovid 2 mg gélule	60 000 F CFP la gélule
Imnovid 3 mg gélule	60 000 F CFP la gélule
Imnovid 4 mg gélule	60 000 F CFP la gélule
Iressa 250 mg comprimé	10 900 F CFP le comprimé
Jakavi 5 mg comprimé	5 100 F CFP le comprimé
Jakavi 15 mg comprimé	10 000 F CFP le comprimé
Kadcyla 100 mg injectable	243 100 F CFP le flacon
Kadcyla 160 mg injectable	389 000 F CFP le flacon
Keytruda 50 mg injectable	240 000 F CFP le flacon
Levact 25 mg injectable	7 750 F CFP le flacon
Levact 100 mg injectable	31 000 F CFP le flacon
Lysodren 500 mg comprimé	850 F CFP le comprimé
Mabthera 100 mg injectable	32 100 F CFP le flacon
Mabthera 500 mg injectable	160 450 F CFP le flacon
Mabthera 1400 mg SC injectable	212 000 F CFP le flacon
Metopirone 250 mg capsule	700 F CFP la capsule
Muphoran 208 mg injectable	72 000 F CFP le flacon
Navelbine 20 mg capsule	8 960 F CFP la capsule
Navelbine 30 mg capsule	13 150 F CFP la capsule
Navelbine (vinorelbine) 10 mg injectable	700 F CFP le flacon
Navelbine (vinorelbine) 50 mg injectable	3 100 F CFP le flacon
Nexavar 200 mg comprimé	4 510 F CFP le comprimé
Novantrone 10 mg injectable	5 000 F CFP le flacon
Novantrone 20 mg injectable	8 900 F CFP le flacon
Opdivo 40 mg injectable	85 000 F CFP le flacon
Opdivo 100 mg injectable	212 500 F CFP le flacon
Perjeta 420 mg injectable	386 900 F CFP le flacon
Revlimid 2,5 mg gélule	23 000 F CFP la gélule
Revlimid 5 mg gélule	24 200 F CFP la gélule
Revlimid 10 mg gélule	25 400 F CFP la gélule
Revlimid 15 mg gélule	26 800 F CFP la gélule
Revlimid 25 mg gélule	29 500 F CFP la gélule
Sprycel 50 mg gélule	9 450 F CFP la gélule
Sprycel 70 mg la gélule	9 450 F CFP la gélule
Sprycel 100 mg gélule	18 910 F CFP la gélule
Stivarga 40 mg comprimé	4 350 F CFP le comprimé
Sutent 12,5 mg gélule	6 990 F CFP la gélule
Sutent 25 mg gélule	13 770 F CFP la gélule
Sutent 50 mg gélule	27 350 F CFP la gélule
Tarceva 25 mg comprimé	2 600 F CFP le comprimé
Tarceva 100 mg comprimé	8 650 F CFP le comprimé
Tarceva 150 mg comprimé	10 650 F CFP le comprimé
Targretin 75 mg capsule	1 300 F CFP la capsule
Tasigna 150 mg gélule	4 000 F CFP la gélule
Tasigna 200 mg gélule	5 100 F CFP la gélule
Taxotère (docetaxel) 20 mg injectable	1 100 F CFP le flacon
Taxotère (docetaxel) 80 mg injectable	2 400 F CFP le flacon
Thalidomide 50 mg gélule	1 600 F CFP la gélule
Trisenox 10 mg injectable	61 000 F CFP le flacon
Tyverb 250 mg comprimé	2 600 F CFP le comprimé
Vectibix 100 mg injectable	57 000 F CFP le flacon
Vectibix 400 mg injectable	202 400 F CFP le flacon
Velcade 3,5 mg injectable	156 000 F CFP le flacon

Vidaza 25mg/ml injectable	47 000 F CFP le flacon
Yervoy 50 mg injectable	502 000 F CFP le flacon
Yervoy 200 mg injectable	2 005 000 F CFP le flacon
Yondelis 0,25 mg injectable	32 300 F CFP le flacon
Yondelis 1 mg injectable	129 000 F CFP le flacon
Zaltrap 100 mg injectable	45 000 F CFP le flacon
Zelboraf 240 mg comprimé	5 850 F CFP le comprimé
Zykadia 150 mg gélule	7 000 F CFP la gélule
Zytiga 250 mg comprimé	4 300 F CFP le comprimé

## B – ERYTHROPOIÉTINE ET MÉDICAMENTS HÉMATOPOIÉTIQUES

Actosolv 100 000 UI injectable	10 000 F CFP le flacon
Actilyse 2 mg injectable	8 400 F CFP le flacon
Actilyse 20 mg injectable	48 000 F CFP le flacon
Actilyse 50 mg injectable	120 000 F CFP le flacon
Agrastat 50µg/ml injectable	25 000 F CFP la poche
Arganova 250 mg/2,5 ml injectable	38 800 F CFP le flacon
Aranesp injectable	1 600 F CFP les 10 microgrammes
Eprex injectable	300 F CFP les 1 000 unités
Ferinject 500 mg injectable	12 500 F CFP le flacon
Ferinject 1 000 mg injectable	25 000 F CFP le flacon
Firazyr 30 mg injectable	260 600 F CFP la seringue
Ilomedine 0,05 mg injectable	14 300 F CFP l'ampoule
Metalyse 10 000 UI injectable	210 000 F CFP le flacon
Mircera injectable	8 200 F CFP les 50 microgrammes
Neorecormon injectable	300 F CFP les 1 000 unités
Nplate 250 µg injectable	92 000 F CFP le flacon
Nplate 500 µg injectable	184 000 F CFP le flacon
Reopro 2 mg/ml injectable	55 600 F CFP le flacon

## C – FACTEURS DE CROISSANCE HÉMATOPOIÉTIQUE

Granocyte enfant 13 MUI injectable	4 400 F CFP le flacon
Granocyte adulte 34 MUI injectable	5 300 F CFP le flacon
Neulastat 6 mg injectable	90 000 F CFP le flacon

## D – ANTIINFECTIEUX

Alkonatrem (demeclocycline) 150 mg comprimé	700 F CFP le comprimé
Ambisome 50 mg injectable	23 600 F CFP le flacon
Cancidas 50 mg injectable	68 100 F CFP le flacon
Cancidas 70 mg injectable	84 000 F CFP le flacon
Cubicin 50 mg injectable	20 000 F CFP le flacon
Cymevan 500 mg injectable	5 500 F CFP le flacon
Daklinza 30 mg comprimé	45 300 F CFP le comprimé
Daklinza 60 mg comprimé	45 300 F CFP le comprimé
Exviera 250 mg comprimé	3 150 F CFP le comprimé
Foscavir 6g/250 ml injectable	25 700 F CFP le flacon
Fosfocine 4 g injectable	3 200 F CFP le flacon
Harvoni 90 mg/400 mg comprimé	81 200 F CFP le comprimé
Hepsera 10 mg comprimé	2 520 F CFP le comprimé
Invanz 1g injectable	5 600 F CFP le flacon
Noxafil 40 mg/ml solution buvable	95 000 F CFP le flacon
Noxafil 100 mg comprimé	4 750 F CFP le comprimé

Olysio 150 mg capsule	37 500 F CFP la capsule
Rovalcyte 450 mg comprimé	3 400 F CFP le comprimé
Rovalcyte 50 mg/ml susp buvable flacon de 100 ml	33 000 F CFP le flacon
Sovaldi 400 mg comprimé	72 800 F CFP le comprimé
Targocid 100 mg injectable	2 100 F CFP le flacon
Targocid 400 mg injectable	7 200 F CFP le flacon
Taurolock 5 ml flacon	1 300 F CFP le flacon
Taurolock Hep 500 – 5 ml flacon	1 400 F CFP le flacon
Taurolock U 25 000 – 5 ml flacon	4 500 F CFP le flacon
Tobi 28 mg gélule pour inhalation	1 450 F CFP la gélule
Tobi 300 mg solution pour inhalation dose	5 500 F CFP la dose
Tygacil 50 mg injectable	11 400 F CFP le flacon
V Fend 200 mg comprimé	800 F CFP le comprimé
V Fend 50 mg comprimé	200 F CFP le comprimé
V Fend 200 mg injectable	6 000 F CFP le flacon
V Fend 40 mg/ml flacon de 70 ml sirop	71 000 F CFP le flacon
Viekirax 12,5 mg/ 75 mg/ 50 mg comprimé	36 200 F CFP le comprimé
Wellvone 750 mg/5 ml, susp buv	66 100 F CFP le flacon
Zyvoxid 600 mg comprimé	1 600 F CFP le comprimé
Zyvoxid 2 mg/ml injectable 300 ml	1 600 F CFP la poche

### E – IMMUNOMODULATEURS

Benlysta 120 mg injectable	22 000 F CFP le flacon
Benlysta 400 mg injectable	71 000 F CFP le flacon
Nulojix 250 mg injectable	62 700 F CFP le flacon
Ofev 100 mg capsule	2 750 F CFP la capsule
Ofev 150 mg capsule	5 500 F CFP la capsule
Rapamune 1mg/ml solution buvable flacon 60ml	35 000 F CFP le flacon
Remicade 100 mg injectable	48 000 F CFP le flacon
Roactemra 80 mg injectable	18 100 F CFP le flacon
Roactemra 200 mg injectable	54 100 F CFP le flacon
Roactemra 400 mg injectable	90 100 F CFP le flacon

### F – TOXINES BOTULIQUES

Botox injectable	3 200 F CFP les 10 unités
Dysport injectable	760 F CFP les 10 unités
Xeomin injectable	2 800 F CFP les 10 unités

### G – MÉDICAMENTS DU SYSTÈME GÉNITO URINAIRE

Tractocile 7,5 mg/ml 0,9 ml injectable	3 400 F CFP le flacon
Tractocile 7,5 mg/ml 5 ml injectable	11 000 F CFP le flacon

### H – MÉDICAMENTS DU SYSTÈME CARDIOVASCULAIRE

Adempas 0,5 mg comprimé	4 400 F CFP le comprimé
Adempas 1 mg comprimé	4 400 F CFP le comprimé
Adempas 1,5 mg comprimé	4 400 F CFP le comprimé
Adempas 2 mg comprimé	4 400 F CFP le comprimé
Adempas 2,5 mg comprimé	4 400 F CFP le comprimé
Hemangirol 3,75 mg/ml flacon de 120 ml	27 600 F CFP le flacon
Pedea 5 mg/ml 2 ml injectable	18 500 F CFP le flacon
Prostine VR (alprostadil) 0,5 mg/ml injectable	15 600 F CFP le flacon

Revatio 20 mg comprimé	780 F CFP le comprimé
Revatio 10mg/ml flacon de 90 ml	35 000 F CFP le flacon
Tracleer 32,5 mg comprimé	4 000 F CFP le comprimé
Tracleer 62,5 mg comprimé	5 500 F CFP le comprimé
Tracleer 125 mg comprimé	5 500 F CFP le comprimé

**I – THYROTROPINE ALPHA**

Thyrogen 0,9 mg injectable	115 000 F CFP le kit de 2 flacons
----------------------------	-----------------------------------

**J – URICOLYTIQUES**

Fasturtec 7,5 mg injectable	47 500 F CFP le flacon
-----------------------------	------------------------

**K – INHIBITEUR DE LA GH**

Sandostatine LP 20 mg injectable	138 000 F CFP le flacon
Sandostatine LP 30 mg injectable	200 000 F CFP le flacon
Somatostatine 3 mg injectable	21 750 F CFP le flacon
Somatostatine 6 mg injectable	43 500 F CFP le flacon

**L – BISPHOSPHONATES**

Aclasta 5mg/100 ml injectable	51 270 F CFP le flacon
Bondronat 2 mg injectable	15 700 F CFP le flacon
Bondronat 6 mg injectable	38 000 F CFP le flacon

**M – MEDICAMENTS DU SYSTEME RESPIRATOIRE**

Curosurf 120 mg injectable	110 600 F CFP le flacon
Curosurf 240 mg injectable	201 100 F CFP le flacon

**N – ANALGESIQUES-MYORELAXANTS**

Lioresal 10 mg/5 ml injectable	12 300 F CFP l'ampoule
Qutenza 179 mg patch	36 000 F CFP le patch

**O – ANTICORPS MONOCLONAUX HORS CANCEROLOGIE**

Eylea 40 mg/ml solution injectable intravitréenne	90 600 F CFP le flacon
Lucentis 10 mg/ml solution injectable intravitréenne	101 000 F CFP le flacon
Soliris 300 mg injectable	636 000 F CFP le flacon
Synagis 50 mg injectable	69 000 F CFP le flacon
Synagis 100 mg injectable	114 300 F CFP le flacon
Tysabri 300 mg injectable	257 000 F CFP le flacon

**P - SOLUTION DE CONSERVATION D'ORGANES**

Viaspan ou solution de Belzer - poche de 1 litre	62 000 F CFP la poche
--	-----------------------

**Q – ANTIDOTES**

Bridion 200 mg injectable	12 000 F CFP le flacon
Bridion 500 mg injectable	29 800 F CFP le flacon
Cardioxane 500 mg injectable	14 000 F CFP le flacon

Cyanokit 5 g injectable	94 000 F CFP le flacon
Digibind 38 mg injectable ou Digifab 40 mg injectable	135 000 F CFP le flacon
Fomepizol 100 g injectable	18 500 F CFP le flacon
Praxbind 2,5 g injectable	116 000 F CFP le flacon
Red back antivenom 500 unités injectable	105 000 F CFP le flacon
Sea snake antivenom 1 000 unités injectable	200 000 F CFP le flacon

**R - MEDICAMENTS DU METABOLISME**

Ammonaps 940 mg/g flacon de 266 g	208 000 F CFP le flacon
Ammonaps 500 mg comprimé	500 F CFP le comprimé
Kuvan 100 mg comprimé	3 400 F CFP le comprimé

**S – MEDICAMENTS DU SYSTEME NERVEUX**

Dexdor 200 µcg injectable	3 900 F CFP le flacon
Dilantin 250 mg/5 ml injectable	11 000 F CFP le flacon
Prodilantin 750 mg/10 ml injectable	16 700 F CFP le flacon
Tecfidera 120 mg gélule	2 600 F CFP la gélule
Tecfidera 240 mg gélule	2 600 F CFP la gélule
Vimpat 200 mg injectable	5 600 F CFP le flacon

**T – VASOPRESSINE**

Glypressine 1 mg/5 ml injectable	4 300 F CFP le flacon
----------------------------------	-----------------------

**U - MEDICAMENTS SOUS ATU**

Brolène 0,1% collyre 10 ml	6 000 F CFP le flacon
Decorenone 50 mg comprimé	420 F CFP le comprimé
Decorenone 50 mg/10 ml solution buvable	500 F CFP le flacon
Elmisol 5 mg comprimé	350 F CFP le comprimé
Elmisol 10 mg comprimé	350 F CFP le comprimé
Elmisol 25 mg comprimé	350 F CFP le comprimé
Elmisol 50 mg comprimé	350 F CFP le comprimé
GS 101 collyre unidose	11 100 F CFP la dose
Humulin R concentré 500 UI	30 000 F CFP le flacon
L-Dops 100 mg comprimé	300 F CFP le comprimé
L-Dops 200 mg comprimé	600 F CFP le comprimé
Malacef 60 mg injectable	11 700 F CFP le flacon
Ospolot 50 mg comprimé	110 F CFP le comprimé
Primaquine 7,5 mg comprimé	640 F CFP le comprimé
Proglycem 50 mg/ml, sol. buvable 30 ml	67 500 F CFP le flacon
Qizenday 100 mg gélule	3 100 F CFP la gélule
Restasis 0,05 % collyre unidose	200 F CFP la dose
Trazolan 100 mg comprimé	60 F CFP le comprimé
Varitect 125 UI/5 ml injectable	32 000 F CFP le flacon
Zolinza 100 mg gélule	8 000 F CFP la gélule

La liste et les tarifs des gros appareillages (X), des actes des laboratoires de biologie médicale (XI), des produits du service de transfusion sanguine (XII) et des médicaments coûteux (XIII) pourront être modifiés en cours d'année si nécessaire, par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Toute vente de médicaments de la réserve hospitalière sera facturée sur la base du prix de revient + 10%. Pour des motifs de santé publique, des arrêtés du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

peuvent fixer les conditions particulières dans lesquelles certains médicaments doivent être prescrits, détenus et délivrés.

#### XIV - TARIFS DES PRESTATIONS DU SMUR ET DES TRANSPORTS SANITAIRES TERRESTRES

Une prestation SMUR est définie comme étant le déplacement hors de l'enceinte du centre hospitalier territorial d'une unité mobile hospitalière, quel que soit le type de vecteur utilisé (terrestre, aérien ou maritime).

Ces prestations seront facturées dans tous les cas :

- à titre externe,
- en plus du tarif journalier si hospitalisation (complète ou incomplète).

##### U.M.H. SMUR

Tarif par ½ h de sortie hors de l'enceinte du centre hospitalier territorial 76 800 F CFP  
Gaston Bourret

#### XV – HEBERGEMENT DES ACCOMPAGNANTS

Tarif appliqué par journée d'hébergement (lit + repas) à la personne admise à titre exceptionnel dans l'intérêt du malade, en tant qu'accompagnant 6 000 F CFP

*N.B. : L'hébergement d'un parent (père, mère) d'un enfant hospitalisé de moins de deux ans ne donne pas lieu à facturation.*

#### XVI – INFORMATIONS AUX PATIENTS

Pour la communication du dossier médical en Nouvelle-Calédonie, la remise et/ou l'envoi de copies (de plus de 20 pages) de tout ou partie du dossier médical au demandeur seront facturés selon un tarif forfaitaire de 2 000 F CPF.

Pour la communication du dossier médical en dehors de la Nouvelle-Calédonie, l'envoi de copies de tout ou partie du dossier médical au demandeur seront facturés selon un tarif forfaitaire de 2 000 F CPF auquel s'ajoutent les frais d'envoi de ces documents.

**Article 2** : Les tarifs de prestations fournies par le centre hospitalier territorial Gaston Bourret sont fixés comme suit :

La tarification des prestations relatives à l'hospitalisation complète, l'hospitalisation incomplète et les séances d'hémodialyse, fixée ci-dessous servira de base, notamment :

1. à la facturation des soins et de l'hébergement des malades non couverts par les 4 régimes de protection sociale mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de la délibération modifiée n° 425 du 12 août 1993 susvisée,
2. au calcul de la participation laissée à la charge des assurés lorsque celle-ci est prévue par l'organisme de couverture sociale concerné,
3. à l'exercice des recours contre tiers.

Au centre hospitalier territorial Gaston Bourret, pour un même malade, le montant des frais de séjour est déterminé comme suit :

Frais de séjour = tarif journalier d'hospitalisation x nombre de jours.

Le tarif journalier d'hospitalisation est un « *tout compris* », sauf dans les cas précisés ci-dessus.

**Article 3 :** Au centre hospitalier territorial Gaston Bourret, « *le secteur hospitalier normal* » comporte deux catégories d'hospitalisation : le régime commun et le régime particulier correspondant à deux tarifs journaliers différents :

- a) Le régime commun est appliqué aux malades séjournant en salle commune ou en chambre à plusieurs lits ou en chambre d'isolement médical,
- b) Le régime particulier concerne les chambres particulières à un lit dans lesquelles les malades peuvent demander à être admis pour convenance personnelle.

**Article 4 :** Les frais de séjour sont décomptés par journée de présence du malade dans l'établissement. A cet effet, les règles suivantes sont appliquées :

- a) Le jour d'entrée du malade donne lieu à décompte quelle que soit l'heure d'arrivée du malade à l'hôpital,
- b) En hospitalisation complète, le jour de sortie du malade n'est pas facturé quelle que soit l'heure de sortie du malade, l'exeat du malade étant donné le jour même,
- c) Le jour du décès est toujours facturé,
- d) Les journées correspondant aux autorisations d'absence données aux malades, supérieures à douze heures consécutives, dans le cadre d'une journée d'hospitalisation (permissions de sortie), ne donnent pas lieu à facturation.

**Article 5 :** Outre les tarifs journaliers d'hospitalisation, il est dû, par tous les malades admis en hospitalisation complète, un « *forfait journalier* » fixé à deux fois le SMG horaire, arrondi à la centaine de francs inférieure.

Ce « *forfait journalier* » est dû pour toute la durée du séjour, y compris :

- le jour de sortie, sauf en cas de transfert dans un autre établissement hospitalier,
- le jour de décès.

Pour les organismes de protection sociale prenant en charge le « *forfait journalier* » pour leurs ressortissants, la part de la dotation globale leur incombant inclut le « *forfait journalier* ».

**Article 6 :** Le présent arrêté sera notifié au centre hospitalier territorial Gaston Bourret, transmis au haut-commissaire de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Le président du gouvernement  
de la Nouvelle-Calédonie,  
PHILIPPE GERMAIN*

*Le membre du gouvernement chargé  
de la santé, de la jeunesse et des sports  
VALENTINE EURISOUKÉ*

---